

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

L'édito du Président



L'année 2018 se termine et avec elle le mandat que vous aviez confié il y a 6 ans à notre équipe professionnelle. Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier tous les professionnels qui ont contribué à mes côtés au progrès de l'agriculture dans le département.

Je ne reviendrai pas sur tous les projets et actions portées, parfois malgré des conditions difficiles, des épreuves climatiques et autres calamités dont le département a souffert : notre bilan d'activité s'en est largement fait l'écho.

Je voudrais également profiter de ce dernier édito de la mandature pour remercier l'équipe de salariés de la Chambre d'Agriculture qui ont été à nos côtés pour innover, résoudre les difficultés, porter les projets, dans un contexte financier qui s'est dégradé tout au long de ces 6 années.

Mais avant tout, c'est vous, agricultrices et agriculteurs, que je veux remercier pour votre confiance, pour votre engagement dans les projets collectifs et dans la formation. J'ai reçu pendant ce mandat de nombreux témoignages de soutiens, des remerciements pour les travaux réalisés et les solutions que nous vous avons apportées : cela fait chaud au cœur !

Tous les dossiers ne sont pas terminés et nous avons devant nous encore beaucoup de travail pour maintenir la place de notre agriculture dans l'environnement économique du Département. Tous les projets initiés vont se poursuivre, notamment ceux de la recherche ou ceux sur le problème crucial de l'approvisionnement en eau. En 2019, suite aux élections, une nouvelle équipe prendra les rênes et évoluera dans un contexte encore plus régionalisé. Elle devra être vigilante pour optimiser ces évolutions et gagner encore en proximité. Les règles environnementales vont également se multiplier et les équipes de la Chambre d'Agriculture seront à vos côtés pour vous accompagner dans ce changement.

En 2019, il faudra montrer à l'ensemble des acteurs politiques que l'agriculture départementale a encore, et pour longtemps, toute sa place dans le développement économique, social et environnemental de nos territoires.

C'est pourquoi, je vous demande d'être nombreux à voter pour nos élections professionnelles en janvier prochain.

D'ici là, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, à vous et à vos familles.

**Le Président de la Chambre d'Agriculture
Michel Dessus**

P. 4 **Actualités**

- En direct de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

P. 5 **Elections, mode d'emploi**

P. 6-7 **Partenariat**

- Un projet de territoire pour la fraise de Carros
- CASA : poursuite des études de potentiel agricole
- Installation imminente à Saint-Martin-du-Var sur la ferme maraîchère communale et départementale

P. 7 **Réglementation**

- Brûlage des végétaux

P. 8-9 **Techniques & filières**

- S'installer en apiculture
- Equarrissage : une avancée pour le département
- Avenir des surfaces pastorales à la PAC
- L'actualité du GDS - Détecter la benoitiose

P. 10 **Le CREAT déménage au CREAM !**

P. 11 **Promotion**

- Journée Portes Ouvertes des moulins à huile : un franc succès cette année
- Bienvenue à la ferme : des nouveaux dans le réseau des Alpes-Maritimes

P. 12 **Pratique**

- Vos Elus vous représentent



**Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr**



Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°79
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899

CHAMBRES D'AGRICULTURE - ÉLECTIONS 2019

POUR L'AGRICULTURE JE VOTE !



NOUVEAUTÉ 2019 : VOTEZ EN LIGNE
ou par voie postale jusqu'au 31 janvier.

www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019



LANCEMENT DU PROJET PITER ALPIMED

Les partenaires ¹ du projet transfrontalier **PITER ALPIMED** se sont réunis à Nice, les 20 et 21 novembre.

Le **PITER ALPIMED** est un projet d'envergure qui se déroulera sur 3 ans, regroupant 10 partenaires italiens et français autour d'un objectif commun : **renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire des Alpes de la Méditerranée, en interconnectant ses acteurs et en encourageant les pratiques durables.**

Un projet décliné en 3 axes :

- 1 S'adapter au changement climatique
- 2 Utiliser de nouvelles technologies au service de la valorisation touristique
- 3 Développer de nouvelles formes de mobilité

La Chambre d'Agriculture intervient au travers des projets INNOV et CLIMA avec une action ciblée sur **la recherche des solutions innovantes de collecte, de stockage, et de restitution raisonnée de l'eau**, afin d'aider les exploitations agricoles à s'adapter au changement climatique et aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et dommageables pour les activités agricoles de montagne.

Ce travail, nécessitera une période de recherches bibliographiques et de retours d'expériences puis des enquêtes auprès des exploitants, pour définir les solutions adaptées aux besoins du territoire. Elle sera suivie par une période d'expérimentation, primordiale à la réussite de ce projet.

La Chambre d'Agriculture favorisera les échanges de bonnes pratiques en matière d'agritourisme sur le secteur de montagne.

¹ Chambre de Commerce de Cuneo, Région Ligure, GECT Parc National du Mercantour et Parco Alpi Marittime, Province de Cuneo, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Métropole Nice Côte d'Azur...

Elu référent : Michel Dessus | Votre interlocuteur à la CA : Julia Kliglich

Notre actualité ... dans les Parcs

Diagnostic foncier agricole et naturel sur le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

La Chambre d'Agriculture a participé le 30 novembre à la présentation du projet d'élaboration d'un diagnostic foncier agricole sur le territoire du PNR.

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les « stratégies foncières opérationnelles », un diagnostic sur le foncier agricole et naturel sera réalisé en 2019 sur la zone du Parc Naturel Régional.

L'étude, confiée à un prestataire extérieur, devrait aboutir à l'identification d'espaces à forts enjeux agricoles et naturels sur le territoire. Elle sera conduite essentiellement sur la base de documents bibliographiques et d'enquêtes auprès des acteurs du territoire (mais pas d'enquêtes auprès des agriculteurs).

Le PNR assurera, à l'issue de ce travail (deuxième semestre 2019), l'animation nécessaire à l'émergence de projets concrets sur les espaces à enjeux ainsi identifiés.

La Chambre d'Agriculture participera au comité de suivi de l'étude et aux actions opérationnelles faisant suite au diagnostic.

Commission Agriculture Durable du Parc National du Mercantour

Le 5 décembre, à Puget Théniers, la Chambre d'Agriculture a coorganisé avec le PNM, la réunion annuelle, moment d'échanges sur l'actualité agricole sur le parc et les projets à venir. Y ont été présentés : le projet FEADER sur la stratégie de préservation foncière porté par la CCAA, auquel la Chambre d'Agriculture contribue, l'observatoire agricole du PNM réalisé par notre institution, la marque Esprit Parc national, le bilan du concours prairies fleuries, ainsi que celui sur la mise en œuvre du plan loup sur le PNM.



Transmission

La Chambre d'Agriculture a réuni le **COTI** (Comité D'orientation Transmission Installation) vendredi 14 décembre, au lycée horticole d'Antibes.

Un COTI placé sous le signe de la **transmission**, avec des échanges sur les dispositifs existants pour améliorer la transmission des exploitations. En effet, la moyenne d'âge des agriculteurs des Alpes-Maritimes étant de plus de 55 ans, la transmission est un vecteur clé pour le devenir de l'activité agricole.

Philippe Perrot, conseiller en charge de la transmission à la Chambre d'Agriculture, a présenté les mesures d'accompagnement de la transmission :

- le repérage des cédants,
- la prise de contact systématique des cédants,
- l'inscription au Répertoire Départ Installation (RDI),
- l'accompagnement individuel grâce au diagnostic d'exploitation à céder.

L'objectif est d'accompagner le cédant dans ses démarches et de l'aider dans le choix de son repreneur pour sécuriser la «passation».

Le dispositif national et régional AITA favorise cet accompagnement par la prise en charge partielle des diagnostics.

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA :
Philippe Perrot



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION A LA SESSION DE L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURES

Le Ministre, Didier Guillaume, est venu clôturer les travaux de la dernière session de l'APCA pour cette mandature. Le Président de l'APCA, Claude Cochonneau, après avoir rappelé le

contexte législatif¹ qui va impacter le monde agricole et les Chambres dans les mois à venir, est revenu sur les positions de la profession sur la PAC 2020.

Le budget de la **PAC** sur la période 2018 – 2027 est annoncé avec une baisse de 15.5% sur le premier pilier et de 30.7% sur le 2ème pilier, avec 3 objectifs : créer de la valeur sur tous les territoires, lutter contre le changement climatique et préserver les ressources. Si les Chambres partagent ces objectifs, elles mettent comme préalable la revalorisation du budget, la simplification des mesures et la vigilance sur les risques de distorsions que produirait la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux d'accompagnement de la PAC.

Le Président de l'APCA a proposé 4 objectifs opérationnels :

- Sécuriser le revenu des agriculteurs en renforçant la gestion des aléas
- Créer et mieux répartir la valeur dans la chaîne alimentaire
- Conforter la compétitivité des exploitations agricoles et accompagner la transition vers la multi performance
- Développer et dynamiser les territoires et favoriser l'innovation

Il propose d'amender les règlements avec une série de points précis².

Le ministre Didier GUILLAUME a répondu en rappelant qu'il était le défenseur des agricultrices et des agriculteurs « dans un contexte de défiance et d'agribashing ». Il souhaite « *réconcilier les français avec leur agriculture, le rural avec l'urbain : on a oublié les zones rurales et la ruralité, il y a un sentiment réel d'abandon. Pointer du doigt l'agriculture n'est plus acceptable* ».

Sur la **transition agroenvironnementale** (Loi EGALIM), il rappelle que les agriculteurs doivent vivre de leur travail, que la transition sociale (évolution des régimes sociaux et des retraites) doit être mieux accompagnée et qu'il faut aller plus loin sur l'écologie sur la base de contrats négociés avec la profession.

Sur l'**organisation du réseau des Chambres** (Loi ESSOC), il propose la signature de contrats d'objectifs au 2ème semestre 2019. Il rappelle qu'en matière de régionalisation on est en phase d'expérimentation et acte la volonté du réseau de vouloir conserver le niveau départemental, gage de proximité.

Sur la **PAC**, il repousse l'idée d'une baisse du budget proposée par la Commission Européenne, indique que « *l'échec sur le versement des aides est inacceptable et pointe les 9000 critères d'attribution qui en font un système beaucoup trop complexe. La PAC 2020 doit être plus simple !* ».

Sur l'**environnement**, il appelle à un grand débat sur les retenues d'eau, seule solution durable pour s'adapter aux évolutions climatiques³. Et sur le loup, « *... j'ai choisi l'éleveur, car le loup n'est plus un animal en voie de disparition. C'est 30 M€ qu'on pourrait utiliser ailleurs* ».

Le Ministre a conclu sur son inquiétude de voir des messages négatifs vis-à-vis de l'agriculture portés par des associations en toute illégalité dans les écoles, et demande à l'APCA de lancer un grand plan de communication sur les métiers de l'agriculture, notamment pour lutter contre le déficit de jeunes dans les établissements agricoles.

¹ Loi EGALIM sur la transition agroenvironnementale, Loi ESSOC sur le fonctionnement des Chambres, Loi PAT sur le registre agricole, Loi de finances.

² Cf dossier de session consultable à la Chambre d'Agriculture

³ Voir notre article en page 3 - projet Alpimed

Xylella fastidiosa

Depuis juillet 2018, la profession est toujours en attente d'une réponse de la DGAL¹ sur les mesures d'allègement relatives à la circulation des végétaux hôtes et spécifiés à l'extérieur des zones délimitées. La mise en place de filets anti-insectes est difficilement applicable. La profession a proposé à la DGAL la pose de **pièges à insectes** vecteurs de la bactérie afin d'observer s'il existe des risques de contamination, ou pas.

Le 23 novembre, la Commission européenne a réalisé un audit sur les mesures de surveillance dans les Alpes-Maritimes. Leurs conclusions ne sont pas connues à ce jour.

¹ DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la CA : Serge Graverol

Concours Général Agricole

N'oubliez pas de vous inscrire aux concours : 06 janvier pour les produits oléicoles et 17 janvier pour les viandes).

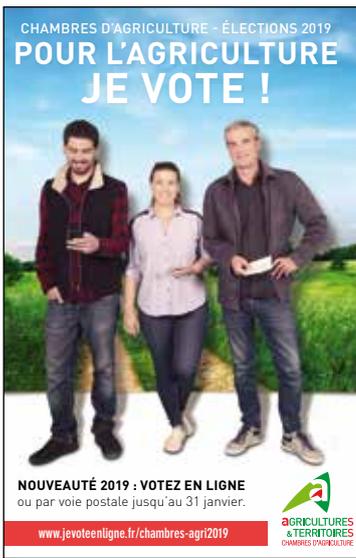
Les résultats seront connus lors du salon International de l'Agriculture qui se tiendra du 23 février au 03 mars 2019.



Agriculture Biologique

Le versement des aides Bio 2018 se fera sur le 1^{er} trimestre 2019.

Elections, mode d'emploi



Un enjeu crucial de représentativité et de légitimité !

Les élections Chambres d'Agriculture se dérouleront au mois de janvier prochain pour une nouvelle mandature de 6 ans.

Ce vote pourra s'effectuer en ligne ou par voie postale. Les membres élus des Chambres départementales, puis régionales et nationale seront ainsi entièrement renouvelés.

L'enjeu de ces élections est crucial ; elles confèrent à notre instance consulaire une légitimité complète pour représenter les acteurs du monde agricole auprès des puissances publiques et continuer à contribuer à l'évolution, la performance, l'innovation, la compétitivité de notre agriculture et de nos territoires

Les agriculteurs représentent dorénavant un pourcentage restreint de la population.

La participation à ces élections est primordiale pour affirmer le poids de l'agriculture dans ses aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Le fort taux de votes exprimés donne aux Chambres d'Agriculture toute légitimité pour être consultées, peser sur les décisions politiques, nouer des partenariats de développement économique ou territorial.



Nous avons toujours connu un taux de participation très fort à ces élections. Cet attachement des agriculteurs à nos établissements consulaires ne doit pas être démenti, nous appelons donc toutes les personnes concernées à exprimer leur vote.

Accès direct sur la plateforme de vote depuis le site de la Chambre d'Agriculture

CHAMBRES D'AGRICULTURE ÉLECTIONS 2019

NOUVEAUTÉ 2019, VOTEZ EN LIGNE JUSQU'AU 31 JANVIER

www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019

Je vote en ligne...

Jusqu'au 31 janvier 2019, vous pouvez voter avec un **smartphone**, une **tablette** ou un **ordinateur**



...OU par voie postale



Partenariat

Un projet de territoire pour la Fraise de Carros

La commune de Carros a présenté son ambition pour la «fraise de Carros» à travers un projet ambitieux et global se déclinant en plusieurs axes :

- 1) **Créer une exploitation** sur une parcelle communale de 4000 m² et éventuellement rachat de foncier pour développer les surfaces
- 2) Implanter une **maison de la fraise** afin d'en faire la promotion et d'y assurer la vente.
- 3) Créer un **Chemin de la fraise** reliant les exploitations entre elles sur Carros
- 4) Proposer la constitution d'une **SCIC** multipartenariale pour investir financièrement.
- 5) Inviter les propriétaires privés à mettre à disposition des agriculteurs «des bouts» de **terrains non utilisés**.
- 6) Créer une **IGP « Fraise de Carros »** pour augmenter la renommée, structurer la filière et éviter les « fraudes ».

La Chambre d'Agriculture accompagne à l'émergence de ce projet. Après une visite sur site et des échanges entre élus sur les attentes et ambitions du projet, elle a produit un premier rapport de diagnostic technique.

Le 7 novembre, elle a organisé une réunion avec les fraisculteurs pour leur présenter le projet, écouter leurs interrogations et leur implication.

La Chambre d'Agriculture reste à la disposition de la mairie pour l'accompagner et se tient au service de tous les exploitants pour la suite de ce projet.

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi | Votre interlocuteur à la CA : Julia Kliglich



CASA¹ : poursuite des études de potentiel agricole

Dans la continuité des études réalisées sur les communes du **Bar-sur-Loup** et du **Rouret**, la Chambre d'Agriculture a réalisé en novembre une étude de potentiel agricole sur la commune de **Gréolières**, sur laquelle il est envisagé de classer plus de 500 hectares en zone Agricole ou zone Naturelle à vocation pastorale dans le futur PLU.

L'étude, menée en partenariat avec la CASA et le CERPAM², a conclu au fort potentiel des terrains étudiés, non seulement pour une valorisation pastorale mais également pour une valorisation légumière ou arboricole. Gréolières présente de nombreux espaces en pente douce ou en plateaux, très bien exposés (sud), avec des sols fertiles et intéressants agronomiquement.

¹ Communauté d'Agglomérations de Sophia Antipolis

² Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

Elus référents: Jean-Philippe Frère - Bruno Gabelier
Votre interlocuteur à la CA : Estelle Pernot



Les savoir-faire liés au parfum de Grasse sont enfin classés au patrimoine mondial de l'UNESCO !

Après 10 ans de procédure, la nouvelle est tombée le 28 novembre dernier.

Ces savoir-faire recouvrent 3 aspects :

- La culture de la plante à parfum
- La connaissance des matières premières et leur transformation
- L'art de composer les parfums

La ville de Grasse, berceau de la parfumerie mondiale, comptait sur cette inscription pour mieux protéger ses champs de tubéreuses ou de jasmin.

C'est désormais chose faite et nous espérons que ce label UNESCO permettra de donner un nouveau «vent de fleurs» à la culture de la plante à parfum, notamment en installant de nouveaux agriculteurs et en encourageant les grands noms de la parfumerie à signer des contrats à long terme avec des horticulteurs locaux pour leur garantir volume et pérennité de débouchés.

“ Je remercie les agricultrices et les agriculteurs qui se sont impliqués dans ce projet et qui ont contribué à la nomination de Grasse à L'Unesco. C'est un honneur pour notre agriculture. Encore merci à vous qui avez fait perdurer la filière pendant toutes ces années. Une nouvelle «ère» s'ouvre pour la fleur à parfum. Qu'elle puisse durer et rayonner mondialement. ”

Michel Dessus

Installation imminente à Saint Martin du Var sur la ferme maraîchère communale et départementale

Retour sur la participation de la Chambre d'Agriculture à ce projet communal qui permettra l'installation de 2 jeunes maraîchers

2016 : La commune de Saint Martin du Var fait l'acquisition d'un excellent terrain maraîcher de 2 ha environ dans la Plaine du Var (joutant la Pépinière Pierracci) qu'elle souhaite voir remis en culture.

Début 2018 : La Chambre d'Agriculture accompagne la commune dans son projet, en partenariat avec la Métropole NCA. Le Département, propriétaire du terrain contigu, décide de se joindre au projet. La Chambre d'Agriculture lance un appel à candidatures en juin 2018 sur l'intégralité de la ferme, soit plus de 3 hectares.

Septembre 2018 : 5 candidats déposent un projet de candidature.

Novembre 2018 : 2 jeunes porteurs de projet en maraîchage sont retenus faisant suite au jury de sélection.

1^{er} trimestre 2018

Le prochain Comité technique de la Safer validera le choix des les candidats.

Printemps/Été 2019 : Installation des deux jeunes maraîchers, avec une première production à l'automne.

Elus référents : Jérôme Coche, Michel Dessus | **Votre interlocuteur à la CA** : Estelle Pernot



Réglementation : brûlage des végétaux

Les agriculteurs et les forestiers sont exclus de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 qui définit les dispositions générales applicables dans le département pour l'emploi du feu.

La prévention des feux de forêt et la lutte contre la pollution atmosphérique aux particules fines conduisent à limiter strictement les conditions d'emploi du feu dans le département.

La règle générale est **l'interdiction d'incinération des déchets dits verts tout au long de l'année. Toutefois, les agriculteurs et forestiers bénéficient de dérogations.**

Les résidus végétaux issus des coupes et travaux relevant de la gestion forestière ainsi que ceux provenant d'un cycle cultural dans une exploitation professionnelle agricole peuvent être incinérés par les AGRICULTEURS et les FORESTIERS.

Conditions à respecter

Obligation de ne brûler que des végétaux secs, suffisamment ressuyés après coupe. Il est exclu d'introduire dans le foyer des feuillages encore verts, de l'herbe ou autre résidus végétaux qui entraîneraient d'épaisses fumées :

- Période : 1^{er} octobre au 30 juin
- Vitesse du vent : inférieure à 20 km/h
- Horaires : entre 10h00 et 15h30
- En dehors de toute prévision ou constat d'épisode de pollution concernant les particules (PM10), l'ozone (O3) ou le dioxyde d'azote (NO2) ou en cas de dépassement des seuils d'information et recommandations et alerte.

Attention :

Certaines communes, comme par exemple Mouans-Sartoux, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche ... prennent des arrêtés plus stricts que l'arrêté préfectoral en interdisant le brûlage, sans mention de la dérogation pour les agriculteurs.

Vérifiez bien l'arrêté de votre commune et demandez le cas échéant, l'application de l'arrêté

Elu référent : Jean-Philippe Frère



S'installer en apiculture

Le métier d'apiculteur se décline en 3 volets, l'élevage (élevage d'abeilles, de reines, la production des essaims, la transhumance), la récolte des produits (miel, pollen, gelée royale) et la commercialisation des produits et services (activité de pollinisation par exemple).

L'apiculture nécessite une très bonne technicité : il est fondamental d'avoir une formation de base et si possible de la pratique avec un apiculteur chevronné.

• Une activité réglementée

Comme toute production animale, l'apiculture est une activité suivie par les services vétérinaires (DDPP). Le recensement des exploitations professionnelles et apiculteurs amateurs est nécessaire pour communiquer en cas d'apparition de maladie ou de crise sanitaire. A l'installation, une déclaration initiale permet d'obtenir un numéro d'identification (numéro d'apiculteur ou NAPI) à apposer sur les ruches.

Une déclaration de ruches est ensuite obligatoire chaque année, ainsi que la tenue d'un registre d'élevage.

Des distances d'implantation des ruches par rapport aux habitations sont à respecter : pas à moins de 20 mètres des habitations et de la voie publique.

Le nombre de ruches

A partir de **50 ruches**, l'activité est considérée comme agricole, mais, de façon réaliste, pour vivre de l'apiculture, il faut être en possession de **200 ruches minimum**. Les ruches ne sont en effet pas toutes productives car le cheptel peut subir des pertes hivernales, obligeant à faire des ruchettes de renouvellement qui ne produisent alors pas de miel.

Volume de production

La production est aléatoire, variable de 0 à plus de 40 kg de miel par ruche, selon les années. En moyenne, dans notre département, nous basons nos études prévisionnelles à **15 kg de miel par ruche**. La production dépend de l'âge de la ruche, de l'emplacement du rucher, du climat et du savoir-faire de l'apiculteur.

Les emplacements, produire toute l'année !

Pour assurer un volume de production digne d'une activité professionnelle, il est nécessaire de suivre les floraisons et d'implanter ses ruchers sur des secteurs à végétation intéressante, composée de plantes mellifères. Il est conseillé de disposer de plusieurs emplacements pour déposer les ruchers sur des sites à végétation diverses. Ces emplacements doivent être facilement accessibles en véhicule. La majorité des apiculteurs transhument en été sur les zones de plantation de lavande (plateau de Valensole par exemple) afin d'assurer la production d'un miel recherché.

En période de transhumance, les temps de trajets longs augmentent votre charge de travail.

La miellerie et bâtiments annexes

Dès votre installation, prévoyez une miellerie (local d'extraction du miel, de stockage des fûts et de mise en pots) et un hangar de stockage pour le matériel (cadre et hausses...).

Les locaux sont soumis à permis de construire dès lors que leur superficie dépasse 20 m².

Il est important, avant l'installation, de s'assurer de la constructibilité du terrain.

Souvent, les jeunes installés ont recours à l'entraide et extraient chez un apiculteur disposant d'une miellerie. Cette solution doit toutefois rester temporaire.

La miellerie, atelier agroalimentaire, doit permettre la préservation de la qualité microbiologique du miel (et autres produits) et sa non contamination par des bactéries pathogènes, même si le miel, du fait de sa très haute teneur en sucres et son PH faible est un milieu peu propice à la contamination.

Ainsi, les matériaux prévus pour la construction et l'habillage intérieur doivent être adaptés au contact des aliments, des protocoles de travail, de nettoyage et désinfection doivent être rédigés par l'apiculteur et sont soumis à enregistrement.

Le matériel nécessaire

En plus du **matériel d'élevage** (cadres, hausses, cires..) et **l'équipement de la miellerie** (extracteur, maturateur..), n'oubliez pas un **véhicule de transport** des ruches.

Une grande rigueur d'entretien et de suivi est nécessaire pour éviter les contaminations en parasites (extérieur des hausses contaminées par des déjections contenant Nosema, intérieur des hausses contenant des spores de loque américaine ou européenne). Les ruches nécessitent de l'entretien et doivent être remplacées autant que de besoin pour assurer une bonne qualité sanitaire du cheptel et des produits.



Equarrissage : une avancée pour le département

Les éleveurs du département ont depuis plusieurs années fait remonter à la Chambre d'Agriculture, leur mécontentement vis-à-vis du service d'équarrissage :

- passage d'un système de service public gratuit à un système « payant »
- cotisation CVO subissant des augmentations importantes d'une année sur l'autre (notamment pour les caprins)
- cotisation CVO appelée, même si les véhicules de collecte sont en incapacité de venir sur l'exploitation (piste trop étroite, limitation de tonnage...)
- inadéquation des véhicules (camions de 19 tonnes) pour l'accès aux exploitations du département.

L'équarrissage est la seule voie réglementaire d'élimination des cadavres d'animaux trouvés morts. Pour une partie de la région PACA, dont les Alpes-Maritimes, la société SECANIM, basée à Carnoules, assure le ramassage des carcasses. Afin de pouvoir bénéficier du service d'équarrissage, les éleveurs s'acquittent d'une cotisation (CVO), collectée par l'établissement de l'Élevage régional (EdER), pour le compte d'une structure nationale (ATM ruminants).

Des actions ... et des réponses

La Chambre d'Agriculture travaille depuis 2015 sur ce dossier, en collaboration avec l'EdER. Elle a ainsi organisé une tournée de 2 jours avec la société d'équarrissage en 2016, sur 2 secteurs pour montrer les difficultés d'accès aux exploitations. Une liste « à titre d'expert » des exploitations du 06 non accessibles a été fournie en 2016 à ATM. En 2017, une enquête auprès des éleveurs a permis de déterminer les causes de non accessibilité puis de dresser une liste de sites dont les accès ne permettraient jamais l'intervention de l'équarrissage. Pour ces derniers, la Chambre d'Agriculture et les syndicats ont demandé l'annulation des arriérés de CVO et un abattement des cotisations pour 2018 et les années suivantes.

L'ATM ayant donné un accord de principe, nous attendons maintenant le courrier officialisant ces avancées .

Elu référent : Jean-Pierre Cavallo | Votre interlocuteur à la CA : Monique Bassoleil

Avenir des surfaces pastorales à la PAC

Les évolutions de la PAC, si on les laisse se concrétiser, vont conduire inexorablement à l'abandon des parcours malgré les qualités reconnues de l'élevage pastoral qui a façonné de nombreux paysages et milieux « naturels » de notre région.

Les contrôles ASP sur l'éligibilité des surfaces pastorales se poursuivent tandis que les négociations pour la future PAC démarrent enfin.

Notre région est très concernée avec 850 000 ha de parcours et alpages recensés, 608 000 ha déclarés et 373 000 admis en 2015-2016. Dans les Alpes-Maritimes, on relève 150 000 ha de parcours et alpages dont seulement 42 000 ha sont admis.

Les surfaces remises en cause sont toutes les surfaces « non strictement herbacées » : landes avec de la broussaille (les épineux sont considérés comme non comestibles par exemple) et bois (la présence de glands n'y change rien, ou de branches basses accessibles

aux animaux). Ces espaces participent pourtant bien à l'alimentation des troupeaux.

Pour la prochaine programmation de la PAC, le risque est d'aboutir à la reconnaissance des surfaces pastorales encore réduite.

Entre d'une part les arbitrages budgétaires au sein de l'Union Européenne et d'autre part, la nouvelle répartition des budgets alloués entre premier et second pilier, la baisse, voire la disparition des paiements alloués aux surfaces pastorales et aux mesures agro-environnementales (MAE) , est probable.

Marie Gontier - CERPAM

L'actualité du GDS06

Détecter la besnoitiose

Repérer les premiers symptômes comportementaux et les premiers signes cliniques est essentiel pour réagir vite.

La besnoitiose est apparue en région PACA au début des années 2000. Elle touche uniquement les bovins quelle que soit leur race, avec une sensibilité particulière des mâles qui peuvent devenir définitivement stériles. Cette maladie est due à un parasite microscopique, transmis de bovin à bovin par des insectes piqueurs (taons, stomoxes). Après inoculation par la piqûre d'insecte, le parasite se multiplie et envahit l'ensemble des organes pour former des milliers de petits kystes parasitaires pouvant persister toute la vie du bovin.

« J'observe et je pense à la besnoitiose ».

Seule une partie des animaux contaminés exprime des signes cliniques. La maladie se manifeste une semaine après la contamination. Dans ce cas, elle s'exprime en trois phases successives : phase fébrile, phase des œdèmes et phase de dépilation et de sclérodémie.

Afin de vous aider dans la maîtrise de cette maladie, **dès le 1^{er} janvier 2019, le GDS 06 prendra systématiquement en charge les analyses** pour la recherche de la besnoitiose et de la BVD lors des contrôles à l'introduction bovin.

Nous contacter :
Amélie Vandaele : 04 97 25 76 57





Le CREAT déménage au CREAM¹!

Les équipes du CREAM ont déménagé, ce mois-ci du CREAT au CREAM, emmenant dans leur «camion de déménagement» plus d'une centaine de sacs de terreau, 600 sacs de fibres de coco, 500 potées de fleurs comestibles, le matériel de culture et les outils d'analyse et de mesure ! ...

Ce déménagement a été préparé depuis 1 an car il ne s'agit pas de «déplanter et replanter» les plantes en terre. Les plantations en pleine terre ont été arrêtées et nos équipes ont soit bouturé soit récolté les graines pour la nouvelle station. Il reste encore à replanter les oliviers du verger du CREAT pour préparer une expérimentation sur la Xylella Fastidiosa. La station est aujourd'hui opérationnelle et prête à accueillir les nouveaux essais de fleurs comestibles, de rosiers, de PBI sur renoncules ... Equipée de nouvelles technologies (station d'irrigation pilotée automatiquement - photo ci dessous), le CREAM permet de limiter les énergies renouvelables.



Plusieurs centaines de kg de terreau ont été transportées



Les potées en attente d'être replantées en pleine terre



Jeunes plants de fleurs comestibles : les fleurs ne pouvant pas être déplacées ont été bouturées ou récoltées.

¹ Centre de Recherche et de l'Expérimentation pour l'Agriculture Méditerranéenne.



PROMOTION

La 12ème Journée Portes Ouvertes des moulins à huile : un franc succès cette année !

Le 24 novembre dernier, les moulins à huile du département ont fait le plein de visiteurs à l'occasion de leurs traditionnelles Portes Ouvertes, organisées en partenariat avec le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice (SION) et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

Une communication soutenue a été menée en amont à travers la presse locale, la radio (partenariat France Bleu renouvelé), la diffusion des affiches et dépliants dans les offices de tourisme, sur les manifestations locales, ainsi que sur des abris de bus du département et via une forte présence sur internet et les réseaux sociaux. Cette communication, particulièrement bien relayée par les collectivités concernées, a permis de mobiliser fortement pour cet évènement.

Les mouliniers ont noté une hausse de fréquentation sur tous les secteurs du département, dans les moulins modernes, comme traditionnels ; ainsi qu'un fort intérêt du public de tous âges pour leur travail et les bons produits oléicoles.

La plupart des visiteurs participaient pour la première fois à cette manifestation tandis que quelques fidèles connaisseurs en profitaient pour découvrir de nouveaux moulins. Tous ont apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, le professionnalisme et la passion des mouliniers, la richesse des informations transmises et bien sûr les dégustations de produits oléicoles !

La participation des élus des collectivités, de la Chambre d'Agriculture et du conseil d'administration du SION, aussi bien en amont de la manifestation que le jour J, a été appréciée par les mouliniers et a contribué à la réussite de cette belle journée.



Moulin Rossignol



Moulin de Contes



Moulin de l'Escarène



Au nouveau moulin oléicole de Levens, ouvert cette année

Elu référent : Jean-Philippe Frère

Votre interlocuteur à la CA : Maud Damiens



Bienvenue à la ferme ;
Des nouveaux dans le réseau des Alpes-Maritimes



Pierre Abril - GAEC Abril maraîcher à Auribeau sur Siagne



Le Panier de la Manda à Colomars

Vos élus vous représentent

Novembre

- 6 CDPENAF JP. Frère B. Gabelier | **F. Reynaud**
- 12 NCA – Comité Sélection Goût de Nice | **M. Dessus**
- 13 CDOA | **J. Coche**
CA Safer Paca | **JP. Frère**
- 15 Bureau CA 06
- 19 CRA PACA Bureau | **M. Dessus, J. Coche**
- 20 DDTM CDNPS | **JP. Frère, F. Reynaud**
- 23 Audit Commission européenne pour Xylella fastidiosa | **M. Dessus**
DRAAF PACA/CR PACA GT 5 (Forêt gibiers) du Plan régional Forêt Bois | **JP. Frère**
- 26 SION Conseil d'administration | **JP. Frère**
- 28 Session APCA | **M. Dessus**
DDTM Commission consultative des baux ruraux | **JP. Frère, B. Gabelier, J. Coche**
- 28 GITES DE France Les 40 ans | **C. Bagnato**
- 29 Comité technique Safer | **JP Frère, J. Sergi**

Décembre

- 4 CDPENAF | **F. Reynaud**
- 5 CAD du PNM | **M. Dessus**
- 6 CA d'Astredhor | **M. Dessus**
- 7 CA06 Démonstration technique pour les oléiculteurs bio et raisonnée
- 11 CRA PACA Journée régionale Installation | **J. Coche, V. de Sousa**
- 12 CRA PACA Journée régionale Transmission | **J.Coche, V. de Sousa**
- 13 AG Astredhor Méditerranée | **M. Dessus, J. Coche**
- 14 Comité Orientation Transmission Installation | **J. Coche**
- 18 Comité syndical PNR Préalpes d'Azur | **B. Gabelier**
- 19 Bureau de la CA 06
- 20 Commission consultative des marchés Ville de Cannes | **M. Dessus**
- 21 Réunion de travail avec la sous Préfète de Nice Montagne recensement des problèmes liés aux chiens de protection | **V. de Sousa**



Le Président, les membres du Bureau et tous les collaborateurs de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes vous souhaitent de joyeuses fêtes !



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

